



MAIRIE DE PIERRY
51530 PIERRY

Tél : 03.26.54.03.15
mail : maire-pierry@wanadoo.fr

Liste des délibérations adoptées Séance du Conseil Municipal

Jeudi 30 JUIN 2022

À 18 h 30

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs valides : 4

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 24 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le trente juin, dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la Mairie sous la Présidence de Gérard TRIBOY, 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents : : M. Gérard TRIBOY, Mme Blandine VIÉ-FORBOTEUX, Mme Françoise SOL, Mme Francine LEBERT, Mme Baptistine BOIVIN, M. Bruno VERPRAET, Mme Pascale DURAND, M. Daniel VIVIEN, M. Jean-Louis RICHARD, M. Eric LAVY et M. Alain GALLOIS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : M. Eric PLASSON à M. Gérard TRIBOY, M. DAZY Christophe à Mme Blandine VIÉ-FORBOTEUX, M. Vincent ERRET à Mme Baptistine BOIVIN, Mme Sandrine DELAMARRE à Mme Françoise SOL.

Absent : Néant.

Madame Blandine VIÉ-FORBOTEUX a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Délib. N° 2022-06/01 : Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 15 voix POUR.

Délib. N° 2022-06/02 : Participation financière des parents d'élèves – Classe de neige - Année 2023

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 15 voix POUR.

Délib. N° 2022-06/03 : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - *ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL*

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 15 voix POUR.

Délib. N° 2022-06/04 : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - *ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL*

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 15 voix POUR.

Délib. N° 2022-06/05 : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - *ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL*

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 15 voix POUR.

Délib. N° 2022-06/06 : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - *ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL*

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres par 15 voix POUR.

A Pierry, le 05 Juillet 2022

Le Maire,
Eric PLASSON

